

# *Au Puits de La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Ekev*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

באר הפרשה  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

Torah Wellsprings  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yidich:*

דער פרשה קוואל  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

Manantiales de la Torá  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

Au Puits de La Paracha  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

Le Sorgenti della Torah  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

Колодец Торы  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emounah  
1630 50th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**  
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

# Au Puits de La Paracha

Réhé

**« Je place devant vous » : c'est Lui qui dirige, de tout temps, tout ce qui arrive**

« Car grâce à cette chose-là, Hachem ton D. te bénira dans toutes tes actions et dans toute l'œuvre de tes mains. » (15, 10)

L'Admour de Kabrine commente :

« A quel moment "Hachem te bénira dans toutes tes actions", que ce soient celles accomplies pour trouver un moyen de subsistance ou celles qui concernent les autres besoins matériels de l'existence ? Lorsque tu te souviendras et auras la conviction que ce n'est pas toi qui accomplis toutes ces actions et qu'elles ne sont que "l'œuvre de tes mains", lorsque tu n'y investiras que les mains et pas davantage, et lorsque  **dans "ta tête", ton esprit et ton cœur, tu demeureras relié à ton Créateur Béni-Soit-Il. »** Cela signifie que même au moment où l'homme s'occupe de sa subsistance, il devra toujours se souvenir que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui dirige toutes ses actions, et qu'Il a juste décrété que Ses créatures doivent faire leur part d'efforts personnels ("Hichtadloute"). Et il ne doit pas penser que ce sont ses mains qui lui apportent sa subsistance. Au contraire, il devra être convaincu que c'est uniquement Hachem qui nourrit et pourvoit aux besoins de tous. Lorsque l'homme vit doté de cette Emouna, Hachem lui envoie la bénédiction et la réussite dans tous ses accomplissements.

Les paroles du Messilat Yécharim à ce sujet (Chap. 21) sont connues :

« L'homme aurait pu se contenter de demeurer sans rien faire et ce qui aurait été décrété pour lui se serait accompli de toute façon, si ce n'avait été "l'amende" imposée depuis le commencement de toute l'humanité : "C'est à la sueur de ton front que tu mangeras ton pain." (Béréchit 3, 19) C'est pourquoi un homme est tenu de faire une quelconque

part d'efforts personnels en vue d'obtenir sa subsistance, puisqu'il en a été ainsi décrété par le Roi d'En-Haut, ce qui représente uniquement un impôt à payer dont on ne peut s'exempter. C'est ce que l'on dit (Sifri Dévarim §123) : "Pourrait-on penser que même si (l'homme) demeurerait sans rien faire ? C'est pourquoi la Torah dit : "Dans toute l'œuvre de tes mains que tu accompliras." Non pas que cette part d'efforts personnels est utile, mais elle est obligatoire. **Et lorsque l'homme a accompli cette part d'efforts personnels et s'est ainsi acquitté de son devoir, la voie est alors libre pour que la bénédiction du Ciel puisse reposer sur lui. Il n'a donc plus besoin de gaspiller son temps tous les jours à courir et à investir des efforts personnels.** Car dès qu'un homme a accompli sa petite part de travail, **il n'a plus qu'à s'en remettre désormais à son Créateur et il ne doit plus du tout s'inquiéter des choses matérielles.** »

Dans son livre "Ha Maspik Lé Oved Hachem" (Chap. 8, Chaar Ha Bitahone), Rabbi Avraham, le fils du Rambam, écrit :

« Celui qui croit en sa "Hichtadloute", qui croit que c'est elle qui lui apporte sa subsistance, fait montre "d'apostasie dissimulée", à savoir que **par sa bouche**, il affirme croire que c'est Hachem qui pourvoit à la subsistance, appauvrit, fait mourir et fait vivre, rend malade et guérit, mais  **dans le secret de son cœur**, il croit que cette subsistance dépend de la quantité de sa Hichtadloute ou que sa guérison dépend du remède des médecins. Et puisqu'il pense ainsi, c'est de l'apostasie. David Hamélekh dit à son sujet : "J'ai haï les gardiens inutiles et j'ai placé ma confiance en Hachem." (Téhilim 31, 7) »

Car tout est entre les mains d'Hachem, c'est à Lui qu'appartient la grandeur et la puissance, **la richesse et la gloire, c'est Lui**

**qui donne et qui reprend, qui prodigue et qui retranche, qui octroie la richesse et fixe le niveau de celle-ci à sa guise. Et personne ne lui dit quoi faire et comment agir.**

Voici ce que raconte Rav Chpitzer à ce sujet :

« Un ami qu'Hachem a doté d'une grande fortune m'a raconté que, voici des années, il avait acheté dans un certain endroit pour une somme très modique un terrain "réservé" à l'ensemencement et à la plantation. Avec le temps, le prix du terrain ne cessa de monter. Il pensa alors le vendre et en recevoir le bénéfice... Il demanda à son Maître et Roch Yéchiva, Rav Kapelman, si son intention était juste, mais celui-ci lui ordonna d'attendre. Après un certain temps, le prix du terrain augmenta encore et il pensa à nouveau le vendre. Mais, le Roch Yéchiva lui ordonna d'attendre encore. Un laps de temps s'écoula et le terrain atteignit une valeur considérable. A présent, il pensa que ce serait réellement du gaspillage s'il ne le vendait pas. Cependant, ne voulant pas outrepasser l'ordre de son Maître, il décida de ne pas du tout lui demander son avis. Le cas échéant, il serait forcé de l'écouter, alors qu'en revanche, il n'était pas forcé de lui demander conseil.

Il vendit donc le terrain et fit, certes, un bénéfice important. Néanmoins, peu de temps après, le gouvernement y autorisa la construction, ce qui augmenta encore considérablement sa valeur, sans aucune mesure avec ce qu'elle était avant qu'il ne fût constructible. L'homme rata donc un bénéfice de plusieurs millions à cause de sa précipitation (en voulant faire l'intelligent sans demander la permission de son Rav). Il paya finalement très cher le fait de s'être abstenu de connaître l'avis de la Torah sur la question.

Il retourna alors chez son Rav, le Roch Yéchiva, en pleurant à chaudes larmes :

"Malheur à moi, malheur au sort qui est le mien !, lui dit-il. Certes, je ne suis pas venu demander conseil néanmoins, ai-je

réellement droit à un châtement aussi sévère pour cela ?

-Un homme, ce n'est pas comme une voiture, lui répondit-il. En effet, une voiture, on la remplit avec de l'essence **une fois pour plusieurs jours**, tandis qu'un homme, le Saint-Béni-Soit-Il le remplit à nouveau d'intelligence **à chaque instant**, à l'instar du verset : "*Il renouvelle dans Sa bonté, à chaque instant.*" Autrement dit, les 'Hakhamim sont des ustensiles pour la connaissance, et ils ne possèdent pas de sagesse ni de discernement par eux-mêmes mais seulement selon ce que le Saint-Béni-Soit-Il leur prodigue à un instant particulier. Considérons ce qu'il t'est arrivé ici : **un seul instant, Hachem ne t'a pas donné la sagesse et voilà où tu es parvenu !** Au même instant, Il ne t'a pas donné l'intelligence nécessaire et tu as décidé de vendre, ce que tu as fait immédiatement ! Tu as vu pourtant que le prix du terrain ne cesse d'augmenter sans arrêt. Pourquoi as-tu été si pressé de vendre ? Car le Saint-Béni-Soit-Il t'a retiré l'intelligence durant un instant. Ne pleure jamais en disant : 'Où était **mon** esprit à cet instant ?', parce qu'en fait, l'intelligence **n'est pas à toi. De toi-même, tu n'as aucune intelligence ni sagesse, si ce n'est celles que le Saint-Béni-Soit-Il te donne à cet instant précis.** Et comme il avait été décrété que tu rates ce gros bénéfice, Hachem a agi avec toi de la sorte !" »

En fait, cette idée est déjà exprimée dans le Targoum Onkélos du verset de la Parachat Ekev (8, 18) : « *Et tu te souviendras d'Hachem ton D. car c'est Lui qui te donne la force de réussir* » :

וְתִדְבֶר יְתִי ה' אֱלֹהֶיךָ אֲרֵי הוּא יְהִי לְךָ עֲצָה לְמַקְנֵי בְּקָסִין

[« *Et tu te souviendras que c'est Hachem ton D. qui te donne l'idée d'acheter des biens* »].

C'est aussi ce qu'écrit le Méor Enaïm (Par. Vaè'thanane) :

**« Dans tous ses comportements, que ce soit dans le domaine matériel, c'est-à-dire dans ses affaires pour gagner sa vie ou lors de toute autre occupation, chaque juif doit**

savoir que l'idée et l'intelligence qui lui viennent à l'esprit avant d'accomplir une action particulière lui sont envoyées d'En-Haut. Car telle est la volonté du Saint-Béni-Soit-Il à ce moment-là de le diriger dans la bonne voie, afin de lui prodiguer un gain et un bénéfice dans l'affaire en question. Et l'inverse ו"ה est vrai également : si Sa volonté est de le faire perdre, Hachem suscitera dans son cœur l'idée et le désir d'agir d'une manière particulière qui le mènera à cette perte financière. »

Cette histoire contient également un enseignement extraordinaire concernant la prière :

Ce disciple questionna plusieurs fois le Roch Yéchiva à propos de son désir de vendre son terrain pour en tirer un gros bénéfice. Néanmoins, le Roch Yéchiva ne le lui permit pas. Son argument était qu'en vendant immédiatement, il ferait certes un bénéfice, mais néanmoins, **s'il attendait patiemment et ne le vendait pas maintenant, son bénéfice augmenterait beaucoup plus !** Il en est de même de celui qui prie pour sa délivrance. Il peut arriver que le Saint-Béni-Soit-Il lui dise : « J'ai une délivrance prête pour toi. Cependant, pour ton bien, il vaut mieux que tu attendes, **parce que, de la sorte, ta délivrance sera bien plus grande.** » Cela nous enseigne de ne pas penser qu'Hachem n'écoute pas nos prières ou qu'elles ne servent à rien. Au contraire, nous devons être convaincus qu'il vaut mieux attendre patiemment et avec Emouna, parce qu'Il écoute la voix de nos prières. La délivrance arrivera en temps et en heure de telle sorte qu'elle sera la plus grande et la plus intense possible.

**« Parce qu'Hachem te bénira » :  
l'abondance de bienfaits matériels et  
spirituels qui se déverse grâce à la  
Tsédaka**

« Donner, tu lui donneras, et tu ne lui donneras pas à contrecœur, car grâce à cette chose-là, Hachem ton D. te bénira dans toutes tes

actions et dans toute l'œuvre de tes mains. » (15, 10)

Le 'Hinoukh (Mitsva 490) écrit à ce propos :

« Et celui qui comprend les voies de la Torah et parvient à concevoir, ne serait-ce qu'un peu, leur valeur, saura sans équivoque que l'on rajoutera de l'argent à celui qui en distribue aux nécessiteux (non seulement, il n'aura pas moins d'argent pour en avoir fait don, mais de plus, celui-ci se multipliera). **Car Hachem juge l'homme selon ses actes et Il prodiguera Sa bénédiction à celui qui se rapproche de Lui** (à savoir selon que l'homme se rapproche de la bénédiction qui est dans les mains d'Hachem). Et l'avarice constitue une séparation entre l'homme et la bénédiction, alors que la générosité est partie intégrante de la bénédiction, de sorte que celui qui la pratique fait lui aussi partie de la bénédiction. Nos Sages ont d'ailleurs ainsi commenté le verset de notre Paracha (14, 22) : « *La dîme* (עשר), tu prélèveras (תעשר) » : "Prélève (עשר) afin que tu t'enrichisses (תתעשר)." »

Le Maguid de Douvno illustre cela par une parabole :

Un homme avait perdu un billet de 100 shekels et, en le cherchant, il en trouva un autre de 200 shekels. Il pourrait bien qu'il pense : « Si je n'avais pas perdu les cent premiers, j'aurais aujourd'hui 300 shekels. » En revanche, celui qui se rend dans son champ, un sac de graines dans la main et que celui-ci se déchire déversant son contenu de graines, il sera agréablement surpris, en revenant dans son champ quelques temps après, de le voir couvert de légumes. Pensera-t-il néanmoins un seul instant : « Si mon sac ne s'était pas déchiré, j'aurais aujourd'hui, en plus de tout ce qui a poussé, un sac de graines ? » Ce serait une grande sottise de raisonner ainsi, car toutes ces pousses sont dues uniquement à son sac qui s'est déchiré en répandant ainsi sur la terre toutes les graines qu'il contenait. Afin de mériter l'abondance et la délivrance, l'homme est également tenu de semer des graines de Tsédaka, comme on le dit (dans la prière ; n.d.t) : וזרע צדקות מצמיח ישועות ["Il sème la Tsédaka et récolte la délivrance"], car c'est la Tsédaka

qui fait germer la délivrance. C'est le sens du verset : « *Tu ne lui donneras pas à contrecœur* » : ne pense pas que ton argent diminuera à cause de la Tsédaka, mais au contraire, c'est « *grâce à cette chose-là, (qu') Hachem ton D. te bénira dans toutes tes actions et dans toute l'œuvre de tes mains* » : c'est la Tsédaka qui est à l'origine de toute la bénédiction et de toute l'abondance.

Ajoutons un commentaire, sous forme de parabole, du Maguid de Douvno à propos de la Mitsva du Maasser :

Il est écrit : « *Mettez-Moi, de grâce, à l'épreuve dans cette chose-là si Je ne vous ouvre pas les trombes du ciel* » (Malachie 3, 10).

Un commerçant était arrivé d'un pays d'outre-mer et il avait en sa possession un bateau rempli d'étoffes de qualité du meilleur tissage. La nouvelle se répandit bientôt dans toute la ville que l'on pouvait, pour l'heure, acheter des tissus de grande valeur pour un prix modique. De fait, en très peu de temps, tous les commerçants de la ville accoururent. Le négociant annonça que chaque rouleau d'étoffe mesurait trente mètres, mais chacun des clients voulut que le vendeur déroule devant lui la bobine qu'il achetait. Que fit notre homme, pressé de reprendre la route ? Il leur dit : « Je n'ai pas tout ce temps, mais je demanderai une chose : choisissez le rouleau qui vous paraît le plus mince, et je le mesurerai devant vous. Vous verrez alors qu'il mesure bien trente mètres et vous pourrez alors en déduire, a fortiori, que les autres rouleaux plus épais contiennent trente mètre sans aucun doute. »

Le Saint-Béni-Soit-Il a pitié de nous et nous a prodigué Sa Torah avec ses 613 Mitsvot. Le but de toutes les Mitsvot est de nous être bénéfiques et de déverser sur nous une abondance de bienfaits. Chaque Mitsva et tous les sujets qu'elle contient sont une source de bénédiction. Néanmoins, l'homme, formé de matière, a besoin de preuve : d'où

saurais-je, demande-t-il, que les Mitsvot sont une source de bénédiction et que je ne perdrai rien à les accomplir ? (C'est la question de celui qui, par exemple, est pressé d'aller à son travail et à qui il semble qu'il pourra faire plus de bénéfices en abrégant sa prière et en sortant plus tôt du Minyane. Il en est de même pour les autres Mitsvot). De ce fait, le Créateur nous a témoigné de Sa bonté et, comme il est difficile de tester toutes les 613 Mitsvot, Il nous a dit : « Prenez une Mitsva qui **semble être plus proche de la perte que du gain**, puisque celui qui prélève son Maasser diminue l'argent qu'il a gagné, « *Et mettez-Moi à l'épreuve dans cette chose-là* », prélevez la dîme afin de vous enrichir. Et vous en déduirez ainsi pour toutes les Mitsvot qu'un grand bénéfice est dissimulé en elles, et que aucun homme qui M'écoute n'y perd ! »

Dans son livre "Ha 'Haïm", l'auteur (le frère du Maharal) donne une jolie explication sur la raison pour laquelle, dans la langue de 'Haza'l, l'argent est appelé "Damim" ("les sangs") :

De même que le sang est nommé "Néfech" ("l'âme vivante"), de même l'argent constitue la vitalité de l'homme dans le sens où c'est lui qui le "maintient sur pieds" (Rachi Par. Ekev). Cependant, de la même manière qu'il est parfois nécessaire, pour des raisons de santé, d'enlever au corps une partie de son sang afin qu'il ne se détériore pas, **un homme devra parfois également réduire une partie de son argent en prélevant la Tsédaka de manière que cet argent ne "s'abîme pas"**. Grâce à ce geste, les "Damim" (l'argent) pourront se maintenir chez lui.

D'après cela, il rapporte le verset (Vaykra 19, 9) : « *Ne finis pas le coin (Péa) de ton champ* » et l'explique de la manière suivante :

Si un homme ne laisse pas aux pauvres les dons qui leur reviennent qui sont la Lékète<sup>1</sup> et la Péa, il "finit" et perd, à cause de cela, tout son champ.

1. Lékète et Péa sont deux sortes de don que la Torah oblige le propriétaire d'un champ, à donner aux

Il y ajoute une autre allusion à partir de l'expression employée par la Guemara (Kidouchine 47a) : מלווה להוצאה ניתנה [un prêt est donné pour être "sorti" ("dépensé", et non pas conservé comme un dépôt ; n.d.t)], **car l'argent qui est dans les mains de l'homme n'est pas à lui. Mais, le Saint-Béni-Soit-Il lui donne en tant que "prêt" et il est destiné à "être sorti", à être dépensé pour les besoins de la bienfaisance. Il écrit en outre : « Et comme on est tenu d'enseigner à ses enfants la voie de la Emouna, de même, on est tenu de leur apprendre celle de la Tsédaka, comme il est dit au sujet d'Avraham : "Afin qu'il ordonne à ses enfants et à sa maison après lui d'observer la voie d'Hachem en accomplissant la Tsédaka." (Béréchit 18, 19) »** Grâce à cela, il méritera de voir s'ouvrir devant lui les portes de la bénédiction et de progresser dans ses entreprises, et **pas seulement** en regard de ses actions. Car, du Ciel, on lui **ajoutera gratuitement bien davantage** à ce qu'il gagne grâce à ses efforts personnels. C'est également ce qu'écrit le Avodat Israël (Chémot 33, 19) :

« Le Créateur lui donne (à l'homme) gracieusement et avec miséricorde, de sorte que lui-même se comporte avec miséricorde et bonté. Et grâce à cela, Il lui fait don de sa "réserve des présents gratuits" (qui est une réserve immense), comme nous l'enseignent 'Haza'l (Chabbat 151b) à propos du verset (de notre Paracha 13, 18) : « Il te donnera de la miséricorde », et « Tu seras miséricordieux » (fin du verset). Le verset : « Je ferai grâce à qui Je ferai grâce » peut s'expliquer de la même manière : le Saint-Béni-Soit-Il donne gracieusement à l'homme la possibilité d'être miséricordieux envers autrui, pour que Lui-même puisse faire grâce à l'homme (pour que l'homme trouve grâce à Ses yeux ; n.d.t). »

Le Zohar (Béréchit I, 104a) rapporte aussi au nom de Rabbi Eléazar :

« Vois jusqu'où le Saint-Béni-Soit-Il fait preuve de bonté avec toutes les créatures, et à plus forte raison quand il s'agit de les conduire dans le droit chemin : même lorsqu'Il juge le monde, Il fait en sorte auparavant que celui qu'Il aime sorte du jugement méritant. Pour ce faire, Il lui envoie un "présent" sous la forme d'un pauvre qui le rend méritant grâce à la Tsédaka. » (Heureux est celui à qui un pauvre vient demander l'aumône, car celui-ci est un "présent" qu'Hachem lui envoie !)

On connaît l'histoire que la Guemara rapporte à propos de la fille de Rabbi Akiva (Chabbat 156b), à qui les astrologues avaient annoncé qu'elle mourrait mordue par un serpent, le jour de son mariage. Le jour venu, après le festin des noces, la jeune mariée enleva le bijou qui ornait sa tête et le planta dans le mur. Le matin, lorsqu'elle le décrocha, elle s'aperçut qu'il était planté dans l'œil d'un serpent, et elle tira le serpent mort avec son bijou. Elle raconta cet épisode à son père qui lui demanda quelle action elle avait bien pu accomplir qui l'avait fait mériter d'être préservée de la morsure du serpent.

« Hier soir, répondit-elle, pendant le repas du mariage, un pauvre est venu et a frappé à la porte en demandant l'aumône. Tous étaient occupés aux réjouissances et personne ne prit garde à lui. Je me suis levée, j'ai pris la part qui avait été préparée à mon intention et je la lui ai donnée. » La Guemara conclut alors : « Il lui dit : **"C'est une Mitsva que tu as accomplie !" Rabbi Akiva sortit alors et commenta le verset : « La Tsédaka sauve de la mort » (Michlé 10, 12) en disant : « Et pas seulement d'une mort violente, mais de la mort elle-même ! »** [À savoir que la Tsédaka possède la force de sauver une personne de la mort elle-même. Elle ne possède pas seulement le pouvoir d'alléger le décret de mort qui pèse sur elle en faisant en sorte qu'elle subisse une mort "naturelle", la preuve étant que la fille de Rabbi Akiva resta en vie.]

---

pauvres : Lékète consiste à leur laisser tous les épis qui sont tombés au cours de la moisson. La Mitsva de Péa, elle, consiste à leur laisser moissonner un coin du champ pour leur propre profit (N.d.t).

Le Ben Ich 'Haï (dans le Ben Yéhoïada) demande sur cette Guemara :

Qu'ajouta Rabbi Akiva en disant : « C'est une Mitsva que tu as accomplie », alors qu'il était évident qu'elle avait accompli la Mitsva de la Tsédaka ?

« Il me semble, répond-il, qu'il voulait lui signifier : **« Même en me racontant cette histoire, tu as accompli une Mitsva, car grâce à cela, je commenterai publiquement cet enseignement et tout le monde connaîtra, à l'aide de ce qui est arrivé, la force de la Tsédaka, son pouvoir de sauver de la mort ! »**

On voit donc que Rabbi Akiva lui-même eut besoin d'un événement vécu afin de susciter l'attention du public...

Dès lors, on peut apprendre d'ici la voie par laquelle on devra enseigner à ses enfants la manière d'accomplir la Tsédaka : en éveillant leur cœur sur l'importance de cette Mitsva, en leur racontant des histoires illustrant la récompense qu'ont méritée ceux qui l'ont accomplie. Grâce à cela, ces paroles pénétreront dans leur cœur, y feront une empreinte profonde, de telle sorte que, même lorsqu'ils vieilliront, elles ne les quitteront jamais !